



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

VICE PRESIDENCE EN CHARGE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA
PECHE

DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE L'ARTISANAT

ETAT DES LIEUX SUR LE SECTEUR SEMENCE

CHADHOULIATI ABDOU CHAKOUR

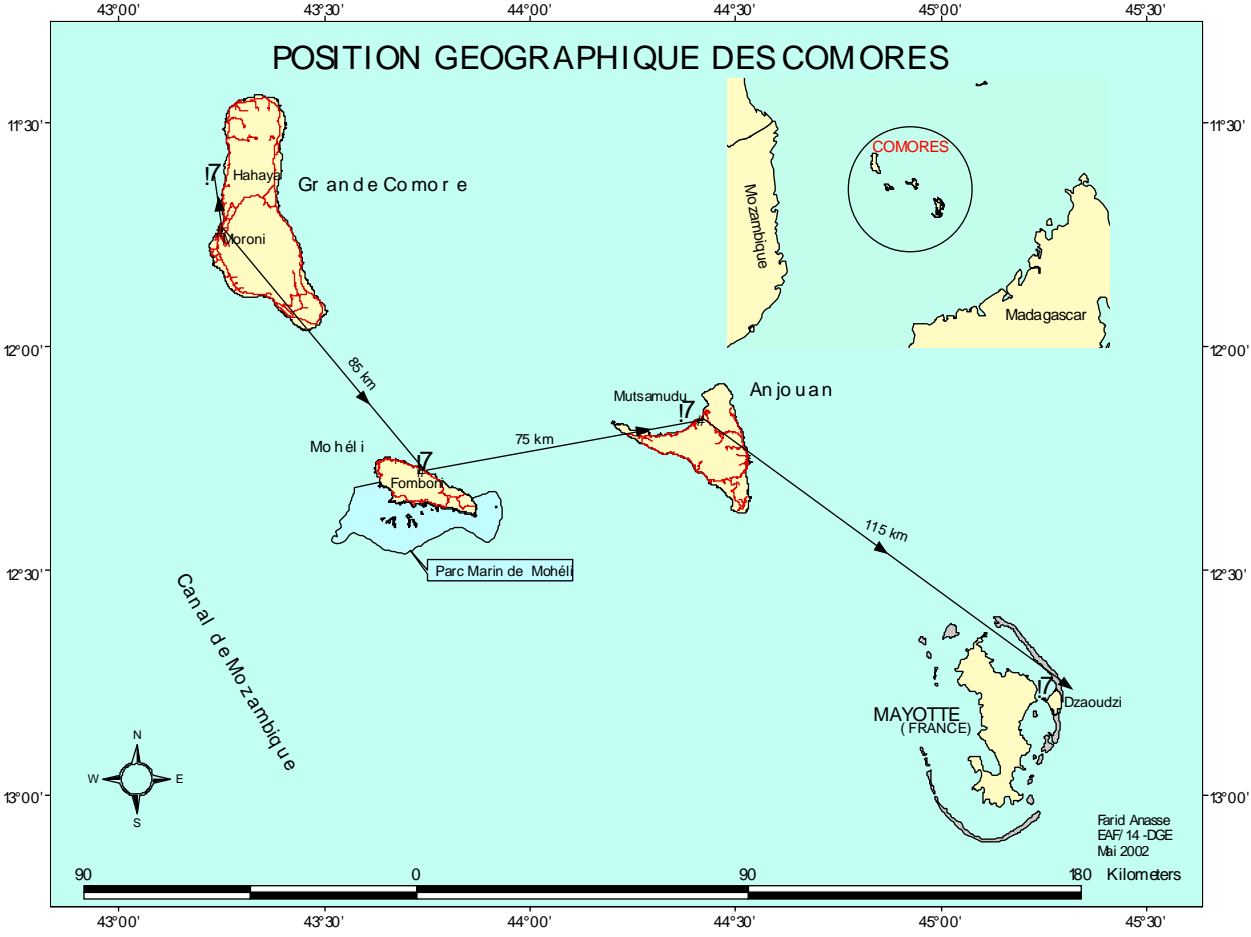
Directrice Générale Adjointe de l'INRAPE et Chef de laboratoire phytopathologie

Maître d'ouvrage délégué : AFSTA

Prestataire de Service : CHADHOULIATI Abdou Chakour

Juillet 2010

CARTE GEOGRAPHIQUE DES COMORES



1. INTRODUCTION

Le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) suite à la Réunion des Ministres de l'agriculture tenue aux Seychelles en 2008 a mandaté l'AFSTA (Association Africaine sur les semences) pour s'occuper de l'harmonisation sur les semences dans les 19 pays membres du COMESA dont l'union DES COMORES fait parti.

Objectif : Harmonisation des réglementations semencières au niveau du COMESA, accéder à des nouvelles variétés et Contrôler les mouvements des semences.

L'agriculture aux Comores occupe 40 à 50% du PIB
Importation de la majorité des denrées alimentaires de base (riz, farine)
Autosuffisance en tubercules
Importation des semences par des coopératives et le secteur informel
Production locale des semences dans les champs
Demande annuelle moyenne de semence : 30 tonnes.

Le Central d'Achat pour les Agriculteurs Comoriens (CAPAC) commande les semences certifiées et distribue au groupement des Agriculteurs.

La loi N°95-09/AF portant création, organisation et fonctionnement de l'INRAPE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement) stipule que l'une des missions de cet Institut est de veiller aux respects des normes, de procéder aux analyses des produits et de délivrer les permis et les autorisations d'importation et d'exportation des produits animaux et végétaux.

2. HISTORIQUE

En 1981, a été lancé le Projet cocotier financé par la Banque mondiale.

Un des volets de ce projet est la réhabilitation de la cocoteraie.

De 1982 à 1985, les infrastructures du projet ont été créées dont la plantation du champ semencier et des champs de comportement.

En 1985 l'exploitation du champ semencier a débuté

Les premières semences ont été produites en 1986 et les premiers plans plantés en 1987.

L'exploitation a cessé en début 1988 car plus de 200.000 semences avaient été produites, dont 35000 exportés.

Ces semences devaient permettre la plantation, de 1987 à 1991, de près de 550ha de plantation.

La technique était une technique de pollinisation assistée pour la production de semences hybrides.

Comme l'hybride PB121 (croisement grand des comores et nain jaune de Malaisie)

De 1988 à 1989 le projet développement du Mais

Après plusieurs expérimentations de certaines variétés, il s'avère que la variété la plus adaptée est HK.241D (graines rouges) avec un meilleur rendement pour les zones de bas. Ces variétés sont en provenance de haute volta.

De 1980 à 1990 Les Semences étaient commandés par le Centre Fédéral d'Appui au Développement Rural. (CEFADER).

En 1994, il y a eu un problème d'ajustement structurel et le personnel du CEFADER est passé de 1100 Agents à 130 Agents.

Une nouvelle structure est mise en place en 1995, il s'agit de la Création de l'INRAPE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement). Par la loi 95-09/AF

De 1996 à 2000, le projet PAFIA : Projet d'Appui à la Filière Intran -Agriculture financé par l'AFD (Agence française pour le développement).

Le PAFIA avait 3 volets :

Volet1 : création d'un réseau autonome de proximité (circuit de distribution) c'est-à-dire choisir des personnes et des localités à fortes demandes en semences.

Volet2 : importation, il s'agissait d'identifier des opérateurs privés avec des capacités financières et techniques pour importer les intrants agricoles malheureusement ces opérateurs n'étaient pas coopératifs par conséquent il y a eu la création **d'un réseau d'utilisateurs d'intrants agricoles** appelé ZANA ZEMA en juillet 2000(ce sont des groupements villageois).

Volet 3 : Appui Institutionnel

Il s'agissait d'appuyer le Ministère de l'Agriculture sur la gestion des dons publics d'intrants agricoles. Pour cela on a créé un comité paritaire de gestion de dons d'intra agricoles.

Ce comité était composé :

- D'un représentant du Ministère de la Production
- d'un représentant du Ministère de l'économie et des finances
- des privés (ZANA ZEMA, VOUNA DJEMA, syndicat des utilisateurs..)

Le rôle de ce comité est :

- Étudier les requêtes des dons d'intrants agricoles
- Fixer les prix des rétrocessions
- Confier la gestion physique des dons à un opérateur privé

Suite à la formation de ce comité on a lancé un appel d'offre pour trouver la personne qui vendra ces intrants en respectant les conditions établies par le comité.

Dans le cadre de ce troisième volet du projet PAFIA.

Un inventaire des stocks des dons d'intrants, des équipements et d'outillage dans les trois îles a été réalisé.

En 1996 le Projet DECVAS (Développement des cultures vivrières et appui Semencier) financé par l'Union européenne avait deux volets :

- Un volet semencier
- Un volet vulgarisation

Pour le volet semencier le résultat attendu c'est la mise en place d'un réseau de paysans semencier.

Le projet accompagnait les producteurs, c'est ainsi qu'on a pu former de pépiniéristes qui travaillent actuellement pour leur compte.

Le projet avait deux approches :

- Production locale des plants par des pépiniéristes locaux
- groupement qui achète et vend les semences en provenance de l'étranger.

Pour le Volet vivrier du projet DECVAS (janv.-fév mars 2003)

Introduction de vitro plant 32000 ont été reçus fin janvier et distribués dans les 3 îles.

Pas de liste de variétés homologuées mais plutôt des variétés performantes à vulgariser

En matière phytosanitaires l'INRAPE contrôle le taux de germination et délivre l'autorisation d'importation des semences

Un des échecs constatés c'est le stockage

En 1998 le projet de loi sur la protection des végétaux est élaboré (Consultant Gilbert Theissen)

Comme il n'y avait pas à l'époque d'Assemblée Nationale ce projet de loi est resté en dormance jusqu'à 2006.

Ce projet de loi grâce à la composante 2(Législation) du programme PRPV financé par l'Union Européenne est présenté à l'assemblée Nationale début décembre 2006

Cette loi est promulguée par Le président de l'Union des Comores AHMED ABDALLAH Mohamed Sambi le 21 décembre 2006. DECRET N° 06-220/PR portant promulgation de la loi N°06-010/AU du 02 décembre 2006.

Depuis 2002, la CAPAC importe des semences de pomme de terre de la variété Désiré en provenance de France. Elles sont fournies par la société Desmazières à ARRAS et produites par le syndicat Artois Bapaume dans le nord de la France.

En 2007, deux containers de 15 T des semences ont été commandés et livrés. Il s'agit de semences de base de classe Elite, de diamètre 35/45 mm. Ces semences sont d'excellente qualité car répondant à des normes de production plus sévères, en particulier par rapport au pourcentage toléré en maladies, que les semences certifiées de classe A ou B.

La réglementation européenne et le règlement technique annexe de production de semences de pomme de terre du SOC autorisent en effet 0,5 à 1 % d'observation de plants contaminés par *Erwinia carotovora* var. *atroseptica* dans les parcelles de productions de semences de base de classe Elite. Seules les semences de classe super Elite ont une tolérance zéro pour *Erwinia carotovora*.

En 2007 Le Syndicat National des Agriculteurs Comoriens (SNAC) qui regroupe une majorité de producteurs, souhaitait démarrer l'exportation de pomme de terre de consommation sur l'île de Mayotte. Pour atteindre cet objectif, la production en 2007 devait être doublée. Trente tonnes de semences certifiées de la variété Désiré ont ainsi été importées puis cultivées, à parts égales sur les deux îles (Anjouan et Grande Comores)

Alors que la production a été faible sur Anjouan, elle s'est avérée quasi nulle sur Grande Comores où, sur de nombreuses parcelles, la quasi-totalité des plants auraient été détruits par une maladie inconnue, en début de cycle.

A. LES NORMES DE CERTIFICATION DES SEMENCES ET MESURES PHYTOSANITAIRES

a) Responsable pour la certification des semences

Le Responsable de la certification est l'INRAPE (Institut National de recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement)

Email : inrape@yahoo.fr

Tél : (00269)7633068

Adresse : B.1406 Moroni Union Des Comores

b) les semences existantes

Les Principales espèces cultivées :

Plantes à racine et tubercules (pomme de terre, igname, manioc, patate douce, taro)

Petites légumineuses alimentaires (ambrevade, haricot, arachide, ambérique, lentille, niébé)

Céréales (maïs, riz)

Maraîchage (tomate, oignon, piment, carotte, choux, concombre, melon)

c) Pour les récoltes (contenu de l'humidité, la germination estime, maladie, etc.) et traite pour certification de la graine qui inclut la documentation nécessaire

Le problème phytosanitaire est le principal blocage.

Les problèmes rencontrés sur les semences sont :

- problème de conservation, de stockage intermédiaire et de triage des produits agricoles.
- Pas de sélection des semences
- Non respect des critères de qualité
- Pas de pureté spécifique des semences garantissant la spécificité de l'espèce exemple maïs)
- Pas de pureté variétale (un an après le semis)
- Faible faculté germinative des semences
- Faible rendement
- Une dégénérescence variétale accrue cas du maïs et de la pomme de terre)

d) Futurs plans du pays pour la certification de la graine

A l'état actuel des choses il n'existe pas de plan national pour la certification de la graine.

Il n'existe pas de loi ni de projet de loi sur les semences aux Comores.

Par contre, les Comores se dote d'une législation phytosanitaire et il ne manque que les textes d'application.

B. ÉVALUATION DE LA VARIÉTÉ, PARUTION ET INSCRIPTION

a) Responsable pour certification des semences

Pour l'instant les Comores ne produisent pas de semences homologuées donc pas d'enregistrement de variétés

L'INRAPE délivre les permis d'importation des semences.

b) Les semences existantes

Dans le cadre d'une amélioration variétale,

Trois variétés composites du maïs introduites du Nigéria et à haut potentiel de production (30-35qx/ha). TZ SR-W-1, SUAKOKO-TZ-PB.

Une variété de Pomme de terre (variétéPB-1)

Deux variétés pour les haricots verts (variétés contader et Albert)

En l'absence de disponibilité en semences de la variété Noflaye, qui a donné de bons résultats en Grande Comores et Anjouan, le SNAC et la CAPAC ont décidé de s'approvisionner en semences de la variété Rouge de Tana pour 2008. La SEMOI (Semence de l'Océan indien) à la Réunion est en mesure de fournir 25 à 30 kg de semences de la variété Véronique, identique à la variété Noflaye et déjà testée aux Comores.

c) Pour les récoltes (contenu de l'humidité, la germination estime, maladie, etc.) et traite pour certification de la graine qui inclut la documentation nécessaire

A la récolte le premier problème est un problème de stockage et de commercialisation

L'INRAPE établit la documentation nécessaire

Différentes techniques de production des semences :

- Amélioration génétique des semences
- Conservation des Ressources phytogénétiques
- Micro propagation des plantules

Les principaux problèmes rencontrés en matière de production de semences de pomme de terre étaient liés aux nématodes, au mildiou et en conservation, à la Cochenille farineuse de l'ananas

d) Futurs plans du pays pour la certification de la graine

Il n'y a pas de plan de certification de la graine

C. MESURES PHYTOSANITAIRES

a) Responsable pour certification des semences

INRAPE se charge de la certification des semences

b) Les semences existantes

Maraîchers (courgette, choux, laitue, tomate, concombre, carottes, petsai)

Pomme de terre

Céréales (maïs)

Légumineuses (haricots verts)

c) Pour les récoltes (contenu de l'humidité, la germination estime, maladie, etc.) et traite pour certification de la graine qui inclut la documentation nécessaire

Le service de protection des végétaux de l'INRAPE est l'organisation désignée par l'autorité compétente pour veiller à l'application de la législation. La réglementation aux Comores est basée sur la publication (arrêtés ministériels et préfectoraux...)

La réglementation fixe :

- Le détail des procédures et l'ensemble des règles techniques
- Les attributions et missions de chacun des partenaires de l'Etat concernés par la loi
- Directives pour la surveillance de ravageurs et préparation des mesures réglementaires à partir des arrêtés d'application

Le projet PRPV avait une période de 5 ans et l'un des résultats est l'élaboration de la législation phytosanitaire qui est promulguée par le Président

Composante² : harmonisation régionale des législations phytosanitaires, PRPV¹ (voir annexe 6).

D. PROTECTION DE LA VARIETE (DROITS DE LA PROPRIETE INTELLECTUEL)

L'INRAPE en tant qu'institution de recherche a le droit de propriété intellectuelle mais il n'existe pas de loi sur la Protection des nouvelles variétés des plantes.

Les producteurs de semences locales se partagent les semences. Les agriculteurs ré-sèment les graines de leur une récolte précédente. C'est le cas pour les oignons, la pomme de terre, le manioc, l'igname, le bananier et les légumineuses. Les Agriculteurs pratiquent la Multiplication Végétative (banane, manioc, taro, maïs, semence de noix de coco, arbre à pain, riz paddy ;arachide) et la multiplication par bouturage, greffage ou la Pollinisation assistée.

Les problèmes majeurs pour les semences :

- conservation, de stockage intermédiaire et de triage des produits agricoles
- Faible faculté germinative des semences
- Aucune garantie sanitaire des semences
- Faible rendement
- Une dégénérescence variétale accrue cas du maïs et de la pomme de terre)

E. DOCUMENTATION DE L'IMPORT/EXPORT ET PROCEDURES

a) INRAPE² (Email: inrape@yahoo.fr)

Le service de protection des végétaux de l'INRAPE est l'organisation désignée pour établir la certification de la graine, déterminer le taux de germination et l'humidité. Les Comores sont surtout importatrices de semence de pomme de terre et des semences maraîchères

Les Comores exportent uniquement des produits de rente comme la vanille, le Girofle, l'ylang ylang.

¹ Programme Régional de Protection des végétaux

² Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement

La CAPAC³ et la FNAC⁴ commandent les semences.

Le SNAC⁵ et la FNAC sont deux Institutions qui distribuent les semences aux paysans.

La CAPAC est la coopérative du SNAC chargée entre autres de l'approvisionnement en semences pour les Comores.

b) Les semences existantes

Ce sont essentiellement des semences maraîchères. Quand aux tubercules, la majorité des semences est produite localement.

c) pour les récoltes (contenu de l'humidité, la germination estime, maladie, etc.) et traite pour certification de la graine qui inclut la documentation nécessaire

Sur le plan sanitaire, la bactériose de l'oignon (*Xanthomonas axonopodis* pv. *Allii*), d'IYSV (Iris Yellow Spot Virus) ou de Botrytis (*Botrytis squamosa*).

Flétrissement bactérien (Bacterial Wilt, *Ralstonia solanacearum*)

Différentes souches de TYLCV en plus des maladies communes de la tomate (Fusarium, TMV ...).

La principale variété de tomate utilisée aux Comores est Floradade (Technisem). Le principal problème rencontré pour la production de tomate est la mouche de fruit

F. ADHESION A DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les Comores ont ratifié le protocole de Cartagena fin 2009.

3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Il est très important de :

- Actualiser les arrêtés existants et les mettre en œuvre
- Standardiser les certificats phytosanitaires
- Mettre en synergie des laboratoires de la Région pour les échanges d'expérience
- Avoir un fichier sur les experts régionaux
- Mettre en place de structure de contrôle et d'homologation des semences
- Former les agriculteurs et vulgarisateurs sur les techniques de multiplication et conservation des semences

a) Perspectives

- Politique bien définie pour le secteur semences
- Intensification de la production des semences sous le system de qualité déclarée
- Promulgation d'une loi cadre pour les semences
- Promulgation d'une loi sur la Propriété Intellectuelle des variétés
- Consolidation de la coopération régionale

b) Contraintes

- Manque de personnel qualifié
- Absence d'une unité d'amélioration végétale
- Absence d'une politique globale pour les semences
- Absence d'une loi cadre pour les semences
- Aucun contrôle de la qualité de semences produites par les planteurs et celles importées
- Absence d'une loi sur la Propriété Intellectuelle des variétés

³ Central d'Achat Pour les Agriculteurs Comoriens

⁴ Fédération Nationale des Agriculteurs Comoriens

⁵ Syndicat National des Agriculteurs Comoriens

ANNEXES

Annexe1 : Importation annuelle des semences

Annexe2 : type de semences importées

Annexe3 : Quantité de semences importées par le CAPAC

Annexe4 : les Acteurs de la filière semence

Annexe 5 : Ressources documentaires et Liens Internet

Annexe 6 : Objectif et résultats attendus du PRPV

Annexe1 : importations annuelles des semences

Importation annuelle des semences		
Cultures	Conditionnement	Quantité moyenne /an
Pommes de terre	Conteneur frigorifique	45 tonnes
courgette	Boite de 100g	6kg
choux	Boite de 100g	15kg
laitue	Boite de 100g	15kg
tomate	Boite de 100g	40 kg
concombre	Boite de 100g	10 kg
carottes	Boite de 100g	30 kg
petsai	Boite de 100g	40kg
poivron	Boites de 100g	02kg
aubergine	Boite de 100g	0,5kg
poireau	Boite de 100g	05kg
melon	Boite de 100g	02kg
piment		30kg
oignon		300kg

Annexe2 : types de semences importés

Semences importés	Pays d'origine	Société et variétés
Tomates, piments, choux, concombre Haricot, melon, courgettes	France	Gauttier technissem
Mais	Reunion Haute Volta	Révolution, HK.241.D(graines rouges et meilleurs R résultats pour les bas) TS.321 Variété :RMP.91(pour les zones de haut) et la variété RMP.12 Variété TS.321(22qx/ha)
Pomme de terre	Thaïlande, France et Afrique du sud	
Vitro plants de Manioc	Nigeria	
Vitro plants de banane	Issrael et cameroun	
Semence de maïs révolution	Ile de la Réunion	
Vitroplant d'igname	Cameroun	
Patate douces	Afrique du sud	
cocotiers	Côte d'Ivoire	Grands Ouest africain, nains jaunes de Malaisie, nains rouges de Cameroun

Annexe 3 : Quantité de semences importées par le CAPAC

Exercices	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Variation
Produits	Total	Total	Total	Total	Prix en euro
Tomate	59,2kg	138 kg	32,75 kg	56,3kg	94-99
carotte	24,5 kg	99,3 kg	32 kg	75 kg	39,1 -39 ,1
concombre		15,3 kg	10,2 kg	10 kg	38,5
laitue	10,2 kg	65 kg	18 kg	12 kg	49,2-49,2
chou	11 kg	43 kg	8 kg	18,5 kg	49,2-49,2
haricot	15 kg	80 kg	40 kg	15 kg	36-36

betterave	1 kg	0,5 kg		0	29,7-29,7
aubergine	0,5 kg	1,5 kg	2,5 kg	0,2 kg	53-53
poivron	0,5 kg	3,5 kg	2 kg	1,5 kg	85-85
melon				0,5 kg	
poireau	0,5 kg	2,35 kg	1,5 kg	0,5 kg	57,8-57,8
petsai	5,5 kg	11 kg	2,5 kg	5,5 kg	49,2-49,2
courgette	1,5 kg	2 kg	2,1 kg	5,0kg	39,9-39,9
oignon	145kg	131 kg	305,5kg	133kg	51,46-50,4
Total petites semences	274,4 kg	529 ?4 kg	474,05 kg	346,5 kg	
Pomme de terre	27,65T	29,7T	29,600T	30T	385-450

Annexe4 : Acteurs de la filière semence

Grande Comores :

- a) Ahmed Abdou Elkader : Directeur Executif du CAPAC(Central d'Achat des Professionnels Agricoles des Comores) B.P 1473

Tél : Portable 3330234

Bureau : 7730101

Email :capac@comorestelecom.km

- b) Monsieur Youssoufa Mohamed Ali Point Focal National du Programme Protection des végétaux email : yousoufa63@yaoo.fr et tél : (000269)3339176

- c) Issimaila Mohamed : chef du département protection des végétaux INRAPE

Email : issimaila63@yahoo.fr

- d) CHADHOULIATI Abdou Chakour : chef de laboratoire de phytopathologie et entomologie de l'INRAPE et Directrice Adjointe de l'INRAPE(Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la pêche et l'Environnement)

- e) Email : chadhoulia5@yahoo.fr ou chadhoulia5@comorestelecom.km
Tél : '00269)3339176
INRAPE

Email : inrape @yahoo.fr

Tél : (00269)7633068

Adresse : B.P 1406 Moroni Union Des Comores

- f) Issa Mhadji Président du SNAC(Syndicat National des Agriculteurs Comoriens)
g) Monsieur Ahmed Naussoib : technicien GIE ZANAZEMA

Mohéli
M. Loutoufi mohamed Responsable du Centre d'Encadrement agricole de fomboni
M. Abdou Soimadou Ali Directeur du service de protection des végétaux
Anjouan
M. Ibrahim abdallah charif : Directeur du service de protection des végétaux
M. Saindou kassim : chef de service de l'inspection phytosanitaire

Annexe 5 : Ressources documentaires et Liens Internet

Rapport Cuvellier 2008

<http://www.plantdepommedeterre.org/pages/plan.htm>

<http://www.cipotato.org/> : site du CIP avec en particulier des dossiers téléchargeables :
<http://www.cipotato.org/publications/>

<http://www.avrdc.org/> : site de l'AVRDC

pour les semences de tomates <http://www.avrdc.org/> Contact pour la Tomate : : Peter Hanson :
hansp@netra.avrdc.org.tw

<http://www.prv.org/> : site du PRPV (Programme Régional de Protection des Végétaux)

Annexe6 :

Objectif et résultats attendus du PRPV

Alors que les cultures sont soumises à une pression parasitaire quasi permanente, la lutte contre les organismes nuisibles manque d'efficacité. L'objectif du PRPV est de promouvoir et développer la coopération opérationnelle, scientifique et technique entre les pays de la COI en matière de protection phytosanitaire.

Partenaires du programme

- l'INRAPE aux Comores;
- le service de la protection des végétaux du ministère de l'agriculture à Madagascar;
- la division de phytopathologie et de quarantaine et la division d'entomologie du ministère de l'agriculture, l'AREU et le MSIRI à Maurice ;
- le service de la protection des végétaux du ministère de l'agriculture et le CIRAD à la Réunion ;
- les services de la protection des végétaux et de la recherche et évaluation végétales du ministère de l'environnement et des ressources naturelles aux Seychelles.

Le PRPV avait 5 composantes :

Activités développées

- création d'un réseau de protection des végétaux de l'Océan Indien,
- harmonisation régionale des législations phytosanitaires,
- instauration de contrôles de qualité (matériels végétaux et pesticides),
- recherche appliquée à l'expérimentation des pesticides et aux méthodes alternatives de lutte,
- appui conseil et formation.

Annexe7 :

Liste 1 A. Organismes nuisibles réglementés de quarantaine dont l'introduction est interdite s'ils se présentent à l'état isolé ou sur ou dans les végétaux ou produits végétaux:

Bactéries et Phytoplasmes

Acidovorax anthurii
Agrobacterium tumefaciens
Candidatus liberobacter africanum
Candidatus liberobacter asiaticum
Cassava witches broom
Clavibacter michiganensis ssp michiganensis
Clavibacter michiganensis ssp sepedonicus
Coconut Lethal yellowing
Curtobacterium flaccumfasciens pv flaccumfasciens
Erwinia amylovora
Pseudomonas syringae pv pisi
Pseudomonas syringae pv tabaci
Pseudomonas syringae pv glycinea
Pseudomonas syringae pv morsprunorum
Pseudomonas fuscovaginae
Xanthomonas campestris pv oryzae
Xanthomonas campestris pv oryzicola
Erwinia stewartii
Erwinia tracheiphila
Phytomonas sp (pourriture du Coeur de palmiste)
Pseudomonas syringae pv lacrymans
Ralstonia solanacearum race 2 (Moko)
Ralstonia solanacearum Race 3(biovar 2)
Spiroplasma citri
Strawberry lethal decline phytoplasma
Sugarcane grassy shoot phytoplasma
Sugarcane white leaf phytoplasma
Sweet potato little leaf phytoplasma
Xanthomonas axonopodis pv citri
Xanthomonas axonopodis pv diffenbachiae
Xanthomonas axonopodis pv passiflorae
Xanthomonas campestris pv fragariae
Xanthomonas campestris pv musacearum

Champignons

Cronartium spp
Deuterophoma tracheiphila
Exobasidium vexans
Fusarium oxysporum f.sp cubense
Mycosphaerella fijiensis
Peronosclerospora virus litchii
Peronosclerospora maydis
Peronosclerospora phillipinensis
Peronosclerospora sacchari
Peronosclerospora sorghi
Peronospora hyoscyami fsp tabacina
Phytophthora fragariae pv fragariae
Phytophthora infestans A2
Synchytrium endobioticum
Urocystis cepulae
Sphaceloma arachidis
Phytophthora megasperma f.sp. glycinea

Insectes et Acariens

Acalymma trivittata
Acyrtosiphon pelargonii
Acyrtosiphon pisum
Aleurocanthus woglumi
Aleurocanthus zizyphi
Aleurodicus destructor
Aleurodicus dugesii
Aleyrodes protella
Anacridium melanorhodon
Anastrepha fraterculus
Anastrepha grandis
Anastrepha interrupta
Anastrepha ludens
Anastrepha mombinpraeoptans
Anastrepha obliqua
Anastrepha serpentina
Anastrepha striata
Anastrepha suspensa
Anoplophora chinensis
Anoplophora glabripennis
Aonidiella orientalis
Aphis coreopsidis
Aphis glycines
Aphis idaei
Aphis rubifolii
Aphis rumicis
Aphis sesbaniae
Aspidiotus nerii
Atranchya sp
Aulacaspis madiunensis
Aulacaspis yasumatsui
Aulacophora foveicollis
Aulacophora indica
Aulacophora lewisii
Bactrocera correcta
Bactrocera cucumis
Bactrocera dorsalis
Bactrocera dorsalis species complex
Bactrocera invadens
Bactrocera neohumeralis
Bactrocera tau
Bactrocera tryoni
Bemisia tabaci biotype Q
Brevipalpus californicus
Brevipalpus chilensis
Tragoderma granarium
Mononychellus tanajoa
Cacoecimorpha pronubana
Cerataphis orchidearum
Ceratitis cosyra
Ceratitis malgassa
Ceratovacuna lanigera
Ceroplastes ceriferus
Ceroplastes destructor
Ceroplastes rubens
Ceroplastes rusci
Chaetanaphothrips signipennis
Chaetosiphon fragaefolii
Chaetosiphon fragariae

Chaetosiphon tetraerhodum
Chaetosiphon thomasi
Chromatomyia horticola
Chrysodeixis eriosoma
Cochliothrips melolonthoides
Dialeurodes citri
Dialeurodes citrifolii
Danothrips trifasciatus
Eldana saccharina
Eutetranychus orientalis
Epilachna varivestis
Epitrix cucumeris
Frankliniella bispinosa
Frankliniella intonsa
Frankliniella fusca
Frankliniella occidentalis
Frankliniella schultzei
Gynaikothrips ficorum
Hayhurstia atriplicis
Helicoverpa assulta
Hercinothrips femoralis
Heteronychus arator
Heteronychus plebejus
Hoplochelus marginalis
Hylurgus ligniperda
Hysteroneura setariae
Icerya aegyptiaca
Leptinotarsa decemlineata
Leucinodes orbonalis
Liriomyza brassicae
Liriomyza bryoniae
Liriomyza sativae
Lopholeucaspis japonica
Maconellicoccus hirsutus
Macrosiphum pelargonii
Mamestra brassicae
Megalurothrips distalis
Megalurothrips usitatus
Melanoplus differentialis
Myzus ascalonicus
Myzus ornatus
Neoaliturus opacipennis
Neoaliturus tenellus
Nipaecoccus nipae
Parlatoria oleae
Parlatoria pergandii
Paysandisia archon
Perkinsiella vastatrix
Perkinsiella vitiensis
Petrobia latens
Pezothrips kellyanus
Phoracantha recurva
Phthorimaea operculella
Planococcus minor
Planococcus musae
Pseudococcus calceolariae
Pseudococcus comstocki
Pseudococcus jackbeardsleyi
Quadraspidotus perniciosus

Rastrococcus iceryoides
Rastrococcus invadens
Rhopalosiphon padi
Rhagoletis cerasi
Rhagoletis pomonella
Rhynchophorus ferrugineus
Rhynchophorus phoenicis
Scirtothrips dorsalis
Sesamia cretica
Sitobion fragariae
Symmetrischema tangolias
Tetranychus cinnabarinus
Thrips flavus
Thrips hawaiiensis
Thrips imaginis
Thrips parvispinus
Toxoptera odinae
Trialeurodes ricini
Trialeurodes vaporariorum
Trichoplusia ni
Unaspis yanonensis
Uroleucon ambrosiae
Xylotrupes bajulis
Haplothrips tenuipennis
Rhynchophorus palmarum

Nematodes

Anguina tritici
Aphelenchoides besseyi
Aphelenchoides fragariae
Aphelenchoides ritzemabosi
Bursaphelenchus xylophilus
Ditylenchus angustus
Ditylenchus dipsaci
Ditylenchus destructor
Globodera pallida
Globodera rostochiensis
Heterodera schactii
Nacobbus aberrans
Pratylenchus goodeyi
Radopholus citri
Radopholus similis
Rhadinaphelenchus cocophilus
Tylenchulus semipenetrans

Virus et Viroides

Andean potato latent virus
Andean potato mottle virus
Avocado sun blotch viroid
Banana bunchy top virus
Bean golden mosaic virus
Banana bract mosaic virus
Cassava african mosaic virus
Cassava brown streak virus
Cassava common mosaic virus
Chilli veinal mottle virus
Citrus cachexia viroid
Citrus exocortis viroid

Citrus infectious variegation virus
Citrus leaf rugose virus
Citrus psorosis
Citrus tatter leaf virus
Citrus tristeza virus
Citrus vein enation virus
Citrus yellow mosaic virus
Citrus witches' broom
Coconut cadang cadang viroid
Coconut foliar decay virus
Cowpea aphid borne mosaic virus
Cowpea mild mottle virus
Cucumber green mottle virus
Cymbidium mosaic virus
Dasheen mosaic virus
Impatiens necrotic spot virus
Internal cork virus of sweet potato
Lettuce infectious yellows virus
Papaya bunchy top
Papaya ringspot virus P
Pepper mild mottle virus
Pea seed borne mosaic virus
Peanut stripe virus
Peanut rosette virus
Peanut clump virus
Peanut mottle virus
Pelargonium leaf curl virus
Pineapple bacilliform virus
Pineapple wilt virus
Potato spindle tuber viroid
Potato virus T
Potato stolbur
Squash leaf curl virus
Strawberry crinkle virus
Strawberry latent ringspot virus
Strawberry mild mottle virus
Strawberry mild yellow edge virus
Strawberry vein banding virus
Sugarcane fiji disease
Sugarcane mosaic virus
Sweet potato feathery mottle virus
Sweet potato yellow dwarf virus
Sweet potato mosaic virus
Tobacco ringspot virus
Tomato black ring virus
Tomato bushy stunt virus
Tomato ringspot virus
Tomato spotted wilt virus
Tomato yellow leaf curl virus

LISTE 1. B. Organismes nuisibles réglementés non de quarantaine

Bactéries et Phytoplasmes

Agrobacterium tumefaciens
Candidatus liberobacter africanum
Candidatus liberobacter asiaticum
Pseudomonas savastanoi pv phaseolicola
Pseudomonas syringae pv tomato

X. campestris mangiferae indicae
X. campestris pv vesicatoria
Xanthomonas axonopodis pv citri
Xanthomonas axonopodis pv phaseoli
Xanthomonas axonopodis pv vitians
Xanthomonas campestris pv campestris
Xylella fastidiosa

Champignons

Alternaria dauci
Cercospora kikuchii
Colletotrichum acutatum
Colletotrichum capsici
Mycosphaerella citri
Mycosphaerella eumusae
Mycosphaerella musicola
Phytophthora capsici
Phytophthora colocassiae
Spongospora subterranea f.sp subterranea
Stenocarpella macrospora
Stenocarpella maydis

Insectes et Acariens

Acyrtosiphon solani
Aphis craccivora
Aphis gossypii
Bemisia argentifolii
Bemisia tabaci
Diaphorina citri
Dysmicoccus brevipes
Macrosiphum euphorbiae
Melanaphis sacchari
Myzus persicae
Perkinsiella saccharicida
Phthorimaea operculella
Rhopalosiphum maidis
Saccharicoccus sacchari
Toxoptera citricidus
Trioza erytrae

Nematodes

Meloidogyne arenaria
Meloidogyne hapla
Pratylenchus brachyurus
Scutellonema brachyurum

Virus et Viroides

Banana streak virus
Bean common mosaic virus
Bean yellow mosaic virus
Beet curly top virus
Carnation etch ring virus
Carnation necrotic fleck virus
Carnation ringspot virus
Carnation streak virus
Chrysanthemum stunt viroid

Citrus greening
Citrus tristeza virus
Citrus psorosis virus
Cowpea mild mottle virus
Erwinia chrysanthemi
Lettuce mosaic virus
Odontoglossum ringspot virus
Orchid fleck virus
Squash mosaic virus
Tobacco necrosis virus
Tobacco streak virus
Tomato spotted wilt virus
Vanilla mosaic potyvirus